

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20201001-02DBC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

L'An deux mille vingt, le premier octobre à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	GENTIL Michel	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CAMILLERI Jean-Luc	X		
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Laiz	SCHAUVING Sébastien	X			Vonnas	GIVORD Alain	X		

Envoi de la convocation : 24/09/2020

Affichage de la convocation : 24/09/2020

Nombre de membres élus : 12

Nombre de membres présents : 12

A l'unanimité, Monsieur RAPY est désigné Secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Demandes de subventions à l'Europe, à l'Etat, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de l'AIN pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône – Voie bleue</b>
--------------	--

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019,

**Vu** la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour procéder aux demandes de subvention ;

**Vu** la délibération n°20180423-02DCC du Conseil communautaire du 23 avril 2018 relative la contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes – présentation et signature du Contrat Ambition Région,

**Vu** la délibération n°20191125-10DCC du 25 novembre 2019 du Conseil communautaire relative à la validation du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône – Voie bleue qui a permis d'acter le programme de cette opération ;

**Vu** la délibération n°20200128-12DCC du 28 janvier 2020 du Conseil communautaire relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône – Voie bleue,

**Vu** la délibération n°20200720-20DCC du 20 juillet 2020 du Conseil communautaire relative à la modification du programme, modification de l'enveloppe prévisionnelle, validation de l'avant-projet et approbation du plan de financement ;

**Considérant** que depuis 2015, les collectivités riveraines de la SAÔNE des départements de l'AIN et du RHÔNE se mobilisent en lien avec le plan RHÔNE-SAÔNE 2014-2020 pour la réalisation d'un itinéraire fluvestre interrégional autour de la SAÔNE ;

**Considérant** qu'il s'agit d'associer d'une part, toutes les formes d'itinérances à proximité des fleuves et des rivières (plaisance, canoës, cyclotourisme, randonnées pédestres et découverte du patrimoine) et, d'autre part, de créer du lien entre fleuve et terre afin d'attirer de nouvelles clientèles ;

**Considérant** que si la continuité cyclable de la SAÔNE côté BOURGOGNE est déjà largement assurée, à ce jour, près de 80 kilomètres entre MÂCON Sud et la Confluence à LYON nécessitent encore des aménagements techniques importants pour permettre d'assurer une continuité de l'itinéraire cyclable vers LYON, l'objectif étant une connexion de l'itinéraire SAÔNE avec la Via Rhôna à la Confluence ;

**Considérant** que la continuité de la voie bleue sur le territoire de la Communauté répond à l'objectif d'intégrer un réseau de grands itinéraires cyclables de longue distance pouvant être empruntés par tronçons, permettant éventuellement d'autres déplacements non motorisés, et cela en ne laissant aucune région à l'écart et reliés au réseau européen qui se développe actuellement, pour répondre à l'attente non seulement de la population française, mais aussi des touristes en provenance des pays européens ;

**Considérant** que l'itinéraire de la vélo route V50 (voie bleue) sur le territoire de la Communauté de communes va de MÂCON à PORT BY (secteur 1), de port By à la jonction avec la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR-SAÔNE (secteur 2) et de la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR-SAÔNE jusqu'en limite avec la commune de GARNERANS (secteur 3) ;

**Considérant** que l'objectif de cette opération est de permettre la continuité de l'itinéraire V50 sur le territoire de la Veyle en respectant le cahier des charges qui s'applique aux véloroutes afin d'accueillir dans de bonnes conditions les touristes de la grande itinérance mais également les touristes présents sur le territoire notamment ceux résidant à la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR-SAÔNE ;

**Considérant** que ce projet a déjà fait l'objet d'un avant-projet validé ;

**Considérant**, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la nécessité de relancer l'économie et de déclencher au plus vite des projets de commande publique ;

**Considérant** qu'afin de financer en partie l'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône – Voie bleue, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Europe (au titre du FEDER – POI Rhône Saône), de l'Etat (au titre du dispositif France Mobilités dans le cadre d'un appel à projets sur les continuités cyclables, au titre du FNADT Plan Rhône, et au titre de la DSIL ou de la DETR), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (au titre du dispositif sur les véloroutes prioritaires – Plan Rhône) et du Département de l'AIN (au titre du plan Vélo) ;

**Considérant** que pour l'investissement envisagé, le plan de financement est le suivant :

Plan de financement global de l'itinéraire porté par la Communauté de communes de la Veyle HT

30/09/2020



Frais divers Maîtrise d'ouvrage (hors ingénierie interne)	110 000 €
Frais de Maîtrise d'œuvre	213 120 €
Frais de réalisation = Travaux	3 314 458 €
<b>TOTAL € HT OPERATION</b>	<b>3 637 578 €</b>

<u>Etudes de Maîtrise d'œuvre ensemble itinéraire</u>	Coût HT marché initial	199 800 €	Cout HT marché avenant suite AVP	213 120 €	Subvention Etat (FNADT) Plan Rhône	17 580 €	Subvention Région Plan Rhône	59 940 €	Subvention Département Plan Vélo	12 500 €	Total subventions	90 020 €	Reste à charge CCV	123 100 €
			% sur marché initial		9%	30%		6%	45%					

détail des aides	Travaux HT	Longueur itinéraire (km)	CPIER Plan Rhône 2015-2020				Etat France Mobilités : Appel à Projet Continuités cyclables	Etat DETR ou DSIL	Département Ain Plan Vélo	Total aides travaux
			POI Rhône Saône 2014-2020 et FEDER	Etat FNADT	Région AURA Itinéraires Véloroutes Voies prioritaires	Subvention Département Plan Vélo				
dispositif et modalités			plafond 20000€/km	20% d'un franchissement plafond =150000€	30% déplaçonné compte tenu surcout liés à complexité franchissements	40% d'un franchissement (travaux+étude): 734	aménagement pour déplacements vélo : hypothèse 20%	itinéraire interco 24K€/km + sécurisation franchissements RD		
Séquence 1 amont : ouvrage du pont canal RD 51	734 720 €			146 944 €		307 724 €			454 668 €	
Séquence 1 amont : linéaire hors ouvrage du pont canal	1 275 040 €						255 008 €		255 008 €	
Total séquence 1 : amont	2 009 760 €	3,27	65 340 €		602 928 €			602 928 €		
Séquence 2 médiane	530 358 €	3,39	67 780 €	- €	159 107 €	- €	106 072 €		507 535 €	
Séquence 3 aval	774 340 €	3,89	77 700 €	- €	232 302 €	- €	154 868 €	174 576	464 870 €	
<b>Total</b>	<b>3 314 458 €</b>	<b>10,54</b>	<b>210 820 €</b>	<b>146 944 €</b>	<b>994 337 €</b>	<b>307 724 €</b>	<b>515 948 €</b>	<b>777 504 €</b>	<b>2 953 277 €</b>	

En attente de recevabilité

		MOE HT	Travaux HT	Autres frais HT	Total HT	% <i>financement</i>
financier	dipositif	213 120 €	3 314 458 €	110 000 €	3 637 578 €	<i>opération</i>
Europe FEDER	POI Rhône Saône	- €	210 820 €	- €	210 820 €	6%
Etat	France Mobilités AAP Cont cyclables	- €	307 724 €	- €	307 724 €	8%
	FNADT Plan rhône	17 580 €	146 944 €	- €	164 524 €	5%
	DETR ou DSIL	- €	515 948 €	- €	515 948 €	14%
Région	Véloroute prioritaires Plan Rhône	59 940 €	994 337 €	- €	1 054 277 €	29%
Département	plan Vélo	12 500 €	777 504 €	- €	790 004 €	22%
CCV	€	123 100 €	361 181 €	110 000 €	594 281 €	16%

**Le Bureau communautaire,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** cette demande de subvention à l'Europe, au titre du FEDER – POI Rhône Saône, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 210 820€ ;

**APPROUVE** cette demande de subvention à l'Etat, au titre du dispositif France Mobilités dans le cadre d'un appel à projets sur les continuités cyclables, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 307 724€ ;

**APPROUVE** cette demande de subvention à l'Etat, au titre du FNADT Plan Rhône, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 146 944€ ;

**APPROUVE** cette demande de subvention à l'Etat, au titre de la DSIL ou de la DETR, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 515 948€ ;

**APPROUVE** cette demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du dispositif sur les véloroutes prioritaires – Plan Rhône, pour un montant de 994 337 € ;

**APPROUVE** cette demande de subvention au Département de l'AIN, au titre du plan Vélo, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 777 504 € ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Pour le Président,  
par délégation,  
le Directeur général des services,  
Julien CORGET

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le :

01 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le :

01 OCT. 2020